

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2678

7 décembre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Agence et Compagnie S.A. | 128535 | Podalski Investments S.à r.l. | 128531 |
| Ammavita Leisures | 128509 | Polma 1 S.A. | 128531 |
| Centuria Investment S.A. | 128532 | Portofino Investments S.A. | 128531 |
| Centuria Investment S.A. | 128538 | PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l. | 128532 |
| Christophe de Schräiner S. à r.l. | 128537 | PQ Luxco Parent S.à r.l. | 128532 |
| DHCT II Luxembourg S.à r.l. | 128528 | Prodeo Holdings Limited | 128528 |
| Europe Capital Partners V S.A. | 128510 | Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l. ... | 128535 |
| Frenchestate Holding S.A. | 128513 | Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l. .. | 128535 |
| Gibatrucks S.à r.l. | 128503 | Rabel S.A. | 128542 |
| GoldVue Acquisition S.à r.l. | 128514 | RCAF IME S.à r.l. | 128543 |
| ING International | 128539 | Réalisations Techniques et Commerciales Internationales S.A. | 128537 |
| Insolar S.à r.l. | 128540 | RE Coatings S.à r.l. | 128531 |
| LSF5 Buffalo Investments S.à r.l. | 128500 | Recos S.A. | 128539 |
| Lux Venture Finance SPF, S.A. | 128498 | RE Family Healthcare S.à r.l. | 128543 |
| Maitland Asset Management (Luxem- bourg) S.A. | 128499 | Regio Office Center (Luxembourg) S.à r.l. | 128537 |
| Marga S.A. | 128500 | Regulator Luxembourg S.à r.l. | 128499 |
| Megaland Holding S.à r.l. | 128505 | Resitec S.A. | 128527 |
| Menuiserie Alex Weisgerber S.à r.l. | 128498 | RE Swimwear S.à r.l. | 128544 |
| Mondofin Management S.A. | 128503 | Rivaty Investments S.A. | 128503 |
| Motopol S.A. | 128509 | Riverside Europe Engineering Luxem- bourg S.à r.l. | 128538 |
| MREF II AC Holdings S.à r.l. | 128512 | Riverside Europe Loudspeakers Luxem- bourg S.à r.l. | 128540 |
| Mylan Luxembourg 7 S.à r.l. | 128499 | Rogo S.A. | 128540 |
| Neo Luxembourg S.à r.l. | 128513 | Saba Invest S.A. | 128530 |
| Neuilly Investissement S.à r.l. | 128513 | Self Service Vivot S.à r.l. | 128498 |
| Noble Carl Norberg S.à r.l. | 128514 | Silox Finance S.A. | 128536 |
| NTC Lux Parent S.à r.l. | 128533 | Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA) | 128544 |
| NTC Parent S.à r.l. | 128533 | Stubolux S.A. | 128523 |
| Ocean Racing S.à r.l. | 128522 | Techno-Contrats S.à r.l. | 128543 |
| OHL Finance S.à r.l. | 128505 | White Peacock Sàrl | 128544 |
| Old Bar S.à r.l. | 128522 | | |
| Optique Berg S.A. | 128523 | | |
| Opus Capital S.A. | 128524 | | |
| Pastor International S.A. | 128529 | | |
| Pizzeria Beim Rocco S.à r.l. | 128529 | | |

Lux Venture Finance SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX VENTURE FINANCE S.A.
N. PICCIONE / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du conseil d'Administration

Référence de publication: 2010145960/12.

(100167316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Menuiserie Alex Weisgerber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 13, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145967/9.

(100167228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Self Service Vivot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 75.227.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq août.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Françoise VIVOT; commerçante, née à Mont-Saint-Martin (F), le 12 mai 1969, demeurant à F- 54870 Villers la Chèvre, 4, rue de Cossémont

unique associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "SELF SERVICE VIVOT S.à r.l.", avec siège à L-4112 Esch/Alzette, 2, place de l'Europe, (RCS No B 75.227) constituée sous la dénomination de "LIBRAIRIE VIVOT", S.à r.l., suivant acte notarié du 28 mars 2000, publié au Mémorial C No 540 du 28 juillet 2000.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts. Madame Françoise VIVOT; préqualifiée, cède par les présentes ses 500 parts sociales de la prédite société au prix de 100.000.- € (cent mille euros), payable par virement sur le compte de la partie cédante, dont QUITTANCE; à Madame Sévérine VIVOT, née à Mont-Saint-Martin (F), le 12 mai 1977, épouse séparée de biens de Monsieur Michaël MALBOT, demeurant à F- 54590 Hussigny-Godbrange, 18, rue de Lorraine, laquelle accepte

Suite à ce changement, le capital social est souscrit par l'associée unique, Madame Sévérine VIVOT.

2. Gérance. Madame Françoise VIVOT démissionne en tant que gérante administrative.

Est nommée gérante unique: Madame Sévérine VIVOT, préqualifiée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: VIVOT F., VIVOT S., D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10322. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 02 septembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010148785/33.

(100169465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Mylan Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.331.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 217 du 2 février 2010. Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg 7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010145971/14.

(100167200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 15 octobre 2010.

Il en résulte que:

- Le mandat de M.Timothy Simon Henry Callow, administrateur de la société, ayant pour adresse Falcon Cliff, Palace Road, IM2 4LB Douglas, Île de Man, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2011;
- Le mandat de M.John Kleynhans, administrateur de la société, ayant pour adresse 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2011;
- Le mandat de M.John Broadhurst Mills, administrateur de la société, ayant pour adresse 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2011;
- Le mandat de la société Audit & Compliance, réviseur d'entreprises agréé, ayant pour adresse 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010145974/20.

(100167896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Regulator Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.188.

*Extrait des résolutions de l'associé unique
de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010*

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

L'Associé Unique a décidé de nommer 2 nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et
- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Regulator Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146028/20.

(100167522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Marga S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 02 novembre 2010

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 02 novembre 2010, que:

1. La démission de Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg, de son poste d'administrateur unique est acceptée.

2. Nomination de Monsieur François MASSUGER, demeurant 388, Rue de l'Espadon La Siesta 20650 MOHAMMEDIA - MAROC, au poste d'administrateur unique de la société à compter de ce jour jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145976/17.

(100167648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

LSF5 Buffalo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 652.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.059.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October,

before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 28 October 2010,

AND

Buffalo Holdings, Ltd., a Bermuda limited liability company, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, represented by Mr Dennis Howarth,

here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Princeton on 28 October 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Buffalo Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.059, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 9 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1554 of 16 August 2006, amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 23 December 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 574 of 17 March 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR699,250 (six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR47,000 (forty-seven thousand euro) to an amount of EUR652,250 (six hundred fifty-two thousand two hundred fifty) by the cancellation of 376 (three hundred seventy-six) ordinary shares of the Company with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR699,250 (six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty euro), represented by 5,593 (five thousand five hundred ninety-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR47,000 (forty-seven thousand euro) to an amount of EUR652,250 (six hundred fifty-two thousand two hundred fifty euro), represented by 5,217 (five thousand two hundred seventeen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 376 (three hundred seventy-six) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments of the said amount of EUR47,000 (forty-seven thousand euro).

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 5,217 (five thousand two hundred seventeen) ordinary shares and Buffalo Holdings Ltd. holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

"Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR652,250 (six hundred fifty-two thousand two hundred fifty euro), represented by 5,217 (five thousand two hundred seventeen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Maître Julie Carbiener, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 octobre 2010, et

Buffalo Holdings, Ltd., une limited liability company des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, représentée par M. Dennis Howarth,

ici représentée par Maître Julie Carbiener, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton le 28 octobre 2010,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Buffalo Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.059,

constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1554 du 16 août 2006, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 574 du 17 mars 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR699.250 (six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR47.000 (quarante-sept mille euros) à un montant de EUR652.250 (six cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros) par voie d'annulation de 376 (trois cent soixante-seize) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR699.250 (six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante euros), représenté par 5.593 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR47.000 (quarante-sept mille euros) à un montant de EUR652.250 (six cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros), représenté par 5.217 (cinq mille deux cent dix-sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 376 (trois cent soixante-seize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR47.000 (quarante-sept mille euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 5.217 (cinq mille deux cent dix-sept) parts sociales ordinaires et Buffalo Holdings Ltd détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR652.250 (six cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros), représenté par 5.217 (cinq mille deux cent dix-sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et J-J Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. LAC/2010/48128 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146603/145.

(100168484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Rivaty Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.159.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60047 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145979/10.

(100167633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Mondofin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.890.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145987/9.

(100167297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Gibatrucks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 156.497.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Lucien PERIN, commercial, né à Bastogne, le 26 juin 1966, demeurant à B-6940 Durbuy, 6, rue du Colonel Vanderpeere.

2.- Madame Dominique Jeannine PERIN, gérante de société, née à Bastogne, le 19 juin 1970, demeurant à B-6986 La Roche-en-Ardenne, 4, rue des Ardennes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "GIBATRUCKS S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Art. 3. La société a pour objet commissionnaire à l'importation, exportation, vente de matériel roulant de toutes catégories.

La société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime des tous les associés et conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination. Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit: cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales; le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments. Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Guy Lucien PERIN, prénommé | 75 |
| 2.- Madame Dominique Jeannine PERIN, prénommée | 25 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrits ci-dessous et libérées par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), lequel montant se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Guy Lucien PERIN, prénommé et Madame Dominique Jeannine PERIN, prénommée.
- La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. L. PERIN, D. J. PERIN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} octobre 2010. DIE/2010/9432. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 novembre 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010150579/87.

(100171175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Megaland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.408.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145980/9.

(100167296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.656.600,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.066.

In the year two thousand and ten, the sixth day of October, before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OHL Finance S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.066 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on July 9, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -67 of January 14, 2002.

There appeared

Obrascón Huarte Lain Construcción Internacional S.L., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at 259 D, Paseo de la Castellana, Torre Espacio Planta 17, 28046 Madrid, Spain, registered with the Register of Companies of Madrid under number B 85043081 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million six hundred forty four thousand one hundred euro (EUR 2,644,100.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to two million six hundred fifty six thousand six hundred euro (EUR 2,656,600.-) by way of the creation and issuance of twenty six thousand four hundred forty one (26,441) new shares of the Company, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 6. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee at Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million six hundred forty four thousand one hundred euro (EUR 2,644,100.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125)

shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to two million six hundred fifty six thousand six hundred euro (EUR 2,656,600.-) by way of the creation and issuance of twenty six thousand four hundred forty one (26,441) new shares of the Company, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to twenty six thousand four hundred forty one (26,441) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of two million six hundred forty four thousand one hundred and four euro (EUR 2,644,104.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of two million six hundred forty four thousand one hundred and four euro (EUR 2,644,104.-) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount two million six hundred forty four thousand one hundred euro (EUR 2,644,100.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of four euro (EUR 4) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of September 30, 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of September 30, 2010 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of at least two million six hundred forty four thousand one hundred and four euro (EUR 2,644,104.-) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable);

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of at least two million six hundred forty four thousand one hundred and four euro (EUR 2,644,104.-) and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed and Authorised share capital.** The Company’s subscribed share capital is set at two million six hundred fifty six thousand six hundred euro (2,656,600.-EUR) divided into twenty six thousand five hundred sixty six (26,566) shares («parts sociales») of one hundred euro (100.-EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sixième jour d'octobre, par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OHL Finance S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.066 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 67 du 14 janvier 2002.

A comparu,

Obrascón Huarte Lain Construcción Internacional S.L., une société constituée et existante selon les lois du Royaume d'Espagne, ayant son siège social au 259 D, Paseo de la Castellana, Torre Espacio Planta 17, 28046 Madrid, Espagne, immatriculée auprès du registre des sociétés du Madrid sous le numéro B 85043081 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée à la teneur suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent quarante quatre mille cent euros (EUR 2.644.100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à deux millions six cent cinquante six mille six cent euros (EUR 2.656.600,-), par la création et l'émission de vingt six mille quatre cent quarante et une (26.441) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises au point 1. de l'ordre du jour ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 6. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. de l'ordre du jour ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ainsi que tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent quarante quatre mille cent euros (EUR 2.644.100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à deux millions six cent cinquante six mille six cents euros (EUR 2.656.600,-), par la création et l'émission de vingt six mille quatre cent quarante et une (26.441) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt six mille quatre cent quarante et une (26.441) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et

accepte de les libérer entièrement par une contribution en nature se composant d'une créance d'un montant de deux millions six cent quarante quatre mille cent quatre euros (EUR 2.644.104,-) que l'Associé Unique détient contre la Société (la Créance)

L'apport en nature de la Créance d'un montant total de deux millions six cent quarante quatre mille cent quatre euros (EUR 2.644.104,-) de l'Associé Unique à la Société serait affecté tel que suit:

(i) un montant de deux millions six cent quarante quatre mille cent euros (EUR 2.644.100,-) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et

(ii) un montant de quatre euros (EUR 4,-) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est démontré par, inter alia, (i) les comptes intérimaires de la Société en date du 30 septembre 2010, approuvés et signés par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis par la gérance de l'Associé Unique et approuvé et signé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- les comptes intérimaires ci-joint en date du 30 septembre 2010 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance d'un montant d'au moins deux millions six cent quarante quatre mille cent quatre euros (EUR 2.644.104,-) dû par la Société à l'Associé Unique (la Créance);

- l'Associé Unique est l'unique titulaire de la Créance, et peut librement disposer de cette créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est d'une valeur d'au moins deux millions six cent quarante quatre mille cent quatre euros (EUR 2.644.104,-) et, depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sureté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises consécutives à la cession de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6. des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions six cent cinquante six mille six cents euro (2.656.600,-EUR) représenté par vingt six mille cinq cent soixante six (26.566) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100,-EUR) chacune entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ainsi que tout employé de Vistra (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 3.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44506. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147954/207.

(100169451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Ammavita Leisures, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.828.

L'an deux mil dix, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme AMMAVITA LEISURES, ayant son siège social à L-4011 Esch/Alzette, 113, rue de l'Alzette, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2813 du 21 novembre 2008, inscrite au RCSL sous le numéro B 142.828.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Virginie KLOPP, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof, qui désigne comme secrétaire Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico SIMON, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II- Il résulte de la liste de présence que toutes les MILLE (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution.

L'assemblée décide de transférer le siège social de Esch/Alzette à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon. Le transfert réel a eu lieu le 1^{er} octobre 2010.

En conséquence, la troisième phrase de l'article 1^{er} des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

"Le siège social est établi à Windhof."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ MILLE (1.000.-) EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire,

Signé: KLOPP - NOEL - SIMON - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 2010. Relation: MER/2010/1942. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 2 novembre 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010148739/41.

(100169521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Motopol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 112.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145989/10.

(100167959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of “EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.A.”, (R.C.S. Luxembourg, section B number 127.655), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 6870, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of the undersigned notary on March 20, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1288 of June 27, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 14, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 375 of February 19, 2010.

The Meeting is presided over by Mr. Vincent GOY, director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Monique TOMMASINI, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Grégory GOSSELIN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the thirty-one thousand and five (31,005) Class A shares, forty-six thousand eight hundred and eighty-two (46,882) Class B shares, and seventy-one thousand seven hundred and sixty-four (71,764) Class C Shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. The increase of the Company’s issued capital by an amount of two Euro (2.- EUR) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-nine thousand six hundred fifty-one Euro (149,651.- EUR) to an amount of one hundred forty-nine thousand six hundred fifty-three Euro (149,653. EUR) by creation and issue of two (2) new Class A Shares with a par value of one Euro (1.- EUR), issued with a share premium of seventy-three thousand eight hundred ninety-nine Euro (73,899.- EUR).

2. Subscription of all the new Class A shares by “Europe Capital Partners V (GP) Ltd”, a limited company having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 (“ECP V (GP) Ltd”) and payment for such new shares and for a share premium seventy-three thousand eight hundred ninety-nine Euro (73,899.- EUR) per Class A Share by a contribution in cash.

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions.

4. Miscellaneous.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase of the Company’s issued capital by an amount of two Euro (2.- EUR) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-nine thousand six hundred fifty-one Euro (149,651.- EUR) to an amount of one hundred forty-nine thousand six hundred fifty-three Euro (149,653.- EUR) by creation and issue of two (2) new Class A Shares with a par value of one Euro (1.- EUR), issued with a share premium of seventythree thousand eight hundred ninety-nine Euro (73,899.- EUR) per share.

The meeting admits “Europe Capital Partners V (GP) Ltd”, a limited company having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 (“ECP V (GP) Ltd”), to the subscription of the two (2) new Class A shares, the existing shareholder declaring to waive as far as necessary its preferential subscription right.

Subscription and Payment

- The two (2) new Class A shares are then subscribed by “Europe Capital Partners V (GP) Ltd”, here represented by its director and Vice-President, Mr Vincent GOY, prenamed,

All the new shares are paid up in cash, so that the amount of EUR 147,800 (one hundred and forty-seven thousand eight hundred euros), whereof an amount of EUR 2.- (two euros) is allocated to the capital and an amount of EUR 147,798 (one hundred and forty-seven thousand seven hundred and ninety-eight euros) to the share premium account, is as now available to the company.

Proof of the payment of the total amount of one hundred and fortyseven thousand eight hundred euros (147,800.-) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital - First paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred forty-nine thousand six hundred fifty-three Euro (149,653.- EUR) divided into thirtyone thousand and seven (31,007) Class A shares, forty-six thousand eight hundred and eighty-two (46,882) Class B shares, and seventy-one thousand seven hundred and sixty-four (71,764) Class C Shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 127.655), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1288 du 27 juin 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 385 du 19 février 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent Goy, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique Tommasini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory Gosselin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente et un mille cinq (31.005) actions de Classe A, quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux (46.882) actions de Classe B et soixante et onze mille sept cent soixante-quatre (71.764) actions de Classe C, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux euros (EUR 2.-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-neuf mille six cent cinquante et un euros (EUR 149.651.-) à cent quarante-neuf mille six cent cinquante-trois euros (EUR 149.653.-) par la création et l'émission de deux (2) actions de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

2. Souscription de toutes les actions de Classe A par "Europe Capital Partners V (GP) Ltd", limited company, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 ("ECP V (GP) Ltd") et libération en espèces de ces actions nouvelles ensemble avec une prime d'émission de EUR 73.899.- (soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros) par action de Classe A.

3. Modification de l'article 5 des statuts en vue de refléter la décision ci-dessus.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux euros (EUR 2.-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-neuf mille six cent cinquante et un euros (EUR 149.651,-) à cent quarante-neuf mille six cent cinquante-trois euros (EUR 149.653,-) par la création et l'émission de deux (2) actions de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), émises avec une prime d'émission de EUR 73.899.- (soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros) par action de Classe A.

L'Assemblée admet "Europe Capital Partners V (GP) Ltd", une limited company, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 ("ECP V (GP) Ltd") à la souscription des deux (2) actions de Classe A, l'actionnaire actuel renonçant pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

Les deux (2) actions A nouvelles sont souscrites par Europe Capital Partners V (GP) Ltd, ici représentée par son directeur et Vice-président Monsieur Vincent Goy, prénommé.

Toutes actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 147.800.- (cent quarante-sept mille huit cents euros), faisant EUR 2.- (deux euros) pour le capital et EUR 147.798.- (cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros) pour la prime d'émission, est à la libre disposition de la société.

La preuve du paiement total de cent quarante-sept mille huit cents euros (EUR 147.800,-) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«Art. 5. Capital social - Premier alinéa. Le capital émis de la Société est fixé à cent quarante-neuf mille six cent cinquante-trois euros (EUR 149.653,-) représenté par trente et un mille sept (31.007) actions de Classe A, quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux (46.882) actions de Classe B et soixante et onze mille sept cent soixante-quatre (71.764) actions de Classe C. Chaque action émise a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 2.000,.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. GOY, M. TOMMASINI, G. GOSELIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46216. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147766/152.

(100169565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

MREF II AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.504.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2705 du 6 novembre 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MREFI II AC Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010145990/14.

(100167274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Neo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Référence de publication: 2010145992/10.

(100167829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Frenchestate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

*Bilan compare au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008
(exprimés en euro)*

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|--------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| | 2009 | 2008 | | 2009 | 2008 |
| Immeuble . . . | 9'288'423.36 | 9'288'423.36 | Banque | 0.00 | 0.00 |
| Banque | 218.70 | 1'105.22 | Capital et réserves | 50'000.00 | 50'000.00 |
| Réalizable . . . | 140.00 | 0.00 | Exigible | 5'485'462.95 | 4'478'059.31 |
| Résultat | 1'581'629.75 | 1'239'346.25 | Prêt bancaire | 5'333'333.36 | 6'000'000.02 |
| | | | Compte de régularisation | 1'615.50 | 815.50 |
| | <u>10'870'411.81</u> | <u>10'528'874.83</u> | | <u>10'870'411.81</u> | <u>10'528'874.83</u> |

*Compte de pertes et profits compare pour les périodes du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 et 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
(Exprimés en EURO)*

| CHARGES | | | PRODUITS | | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 2009 | 2008 | | 2009 | 2008 |
| Entretien et divers | 574'028.96 | 227'257.44 | Produits d'immeuble | 578'293.84 | 227'500.00 |
| Frais financiers | 331'504.88 | 403'482.59 | Résultat de l'exercice | 342'283.50 | 406'819.02 |
| Frais généraux | 15'043.50 | 3'578.99 | | | |
| | <u>920'577.34</u> | <u>634'319.02</u> | | <u>920'577.34</u> | <u>634'319.02</u> |

Luxembourg, le 05 novembre 2010.

FRENCHESTATE HOLDING SA

Signature

Référence de publication: 2010147503/30.

(100169055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Neully Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8227 Mamer, 11, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 97.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145993/10.

(100167177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Noble Carl Norberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.689.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59779 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145997/10.

(100167203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

GoldVue Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 156.490.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GoldVue Investment S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, in the process of being registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg,

represented by Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 October 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") GoldVue Acquisition S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "GoldVue Acquisition S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary

transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly

bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

| Subscriber | Number of shares subscribed | Payment |
|-----------------------------------|-----------------------------|-------------|
| GoldVue Investment S.A. | 12,500 | € 12,500.00 |
| Total: | 12,500 | € 12,500.00 |

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.200,-.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

| Name | Address | Title | Date of birth | City and country of birth |
|-------------------|--|------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Pierre Stemper | 29, avenue de la Porte-Neuve, L2227 Luxembourg | Company director | 6 th December, 1970 | Poissy (France) |
| Josephine Pallett | 40, Portman Square London W1H 6DA | Company director | 10 th June, 1974 | York (England) |
| Christelle Rétif | 29, avenue de la | Company director | 13 th December, 1973 | Saint-Germain |

| | | | | |
|------------------------|--|------------------|---------------------------------|--------------------|
| | Porte-Neuve, L2227 Luxembourg | | | en Laye (France) |
| Naim Gjonaj | 29, avenue de la Porte-Neuve, L2227 Luxembourg | Company director | 8 th October, 1973 | Liège (Belgium) |
| Moritz Von Hauenschild | 40, Portman Square London W1H 6DA | Company director | 7 th September, 1972 | Sao Paulo (Brasil) |
| Nikos Stathopoulos | 40, Portman Square London W1H 6DA | Company director | 11 th November, 1969 | Athens (Greece) |

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2011.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GoldVue Investment S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 25 octobre 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée GoldVue Acquisition S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GoldVue Acquisition S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée

de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de

deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, ou responsable en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales souscrites | Paiement |
|--------------------------------------|-------------------------------------|------------|
| BC European Capital VIII-1 | 12.500 | €12.500,00 |
| Total: | 12.500 | €12.500,00 |

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

| Nom | Adresse | Profession | Date de naissance | Pays et lieu de naissance |
|----------------|--|----------------------------|-------------------|---------------------------|
| Pierre Stemper | 29, avenue de la Porte-Neuve, L2227 Luxembourg | Administrateur de sociétés | 6 décembre 1970 | Poissy (France) |

128522

| | | | | |
|------------------------|--|-------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| Josephine Pallett | 40, Portman Square London W1H 6DA | Administrateur de sociétés | 10 juin 1974 | York (Angleterre) |
| Christelle Rétif | 29, avenue de la Porte-Neuve, L2227 Luxembourg | Administrateur de sociétés | 13 décembre 1973 | Saint-Germain en Laye (France) |
| Naïm Gjonaj | 29, avenue de la Porte-Neuve, L2227 Luxembourg | Administrateur de sociétés | 8 octobre 1973 | Liège (Belgique) |
| Moritz Von Hauenschild | 40, Portman Square London W1H 6DA | Administrateur de sociétés | 7 septembre 1972 | Sao Paulo (Brésil) |
| Nikos Stathopoulos | 40, Portman Square London W1H 6DA | Administrateur de sociétés | 11 novembre 1969 | Athènes (Grèce) |

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: R. BEYER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48169. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le dix novembre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010148459/466.

(100170999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Ocean Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 96.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145999/9.

(100167591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Old Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.605.

Extrait de la convention de cession de parts du 20/09/2010

Résolution

Monsieur DA CUNHA VEIGA Luis Filipe, né le 03/10/1979 à Alijo, résidant au, 53 Rue de Feulen, L-9043 Ettelbruck cède à Madame LOPES DE JESUS Vera Monica, née le 27/06/1983 à Covilhã résidant au 53 Rue de Feulen, L-9043 Ettelbruck, 100 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois OLD BAR.

Cette dernière devient donc l'actionnaire unique de la société Old Bar Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010146000/16.

(100167544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Optique Berg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 23.938.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 11 juin 2004.

L'assemblée décide:

De renouveler le mandat de Monsieur René Hervot 99, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg, né le 22/06/1956 à Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale en 2010

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2010146001/15.

(100167321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Stubolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, Z.A. de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 79.478.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STUBOLUX S.A.", ayant son siège social à L-2355 Luxembourg, 10A rue du Puits, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.478, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 14 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 519 du 10 juillet 2001, page 24.890.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dan Studer.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Boden.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits à L-3364 Leudelange, 3, Z.A. de la Poudrerie.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits à L-3364 Leudelange, 3, Z.A. de la

Poudrerie et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Leudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. STUDER, F. BODEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010 Relation: LAC/2010/47019 Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010147322/39.

(100169197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Opus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 156.385.

STATUTS

L'an deux mil dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme M2F, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 113.411;

ici valablement représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc FELTES, employé privé, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon;

2) La société anonyme AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A., en abrégé IMMO-FUTURE S.A., ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 85.918,

ici valablement représentée par son administrateur-délégué Monsieur Antonio DA FONSECA, employé privé, demeurant professionnellement à L4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OPUS CAPITAL S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'achat, la vente, la location, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles,
- la promotion immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger,
- la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

La société a en outre pour objet la gestion de sociétés de groupements d'intérêts et de représentations, ainsi que les prestations de services s'y rattachant, l'organisation et la location d'équipements et d'appareils de tous genres et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par dix mille actions (10.000) d'une valeur nominale de trois virgule un euros (3,10 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite à la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites par courrier recommandé sinon conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|--------|
| 1.- M2F, prénommée, trois mille trois cent trente-quatre actions | 3334 |
| 2.- AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A., en abrégé Immo-Future S.A., prénommée, six mille six cent soixante-six | 6666 |
| Total: dix mille actions | 10.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires économiques, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne se livre(ra) pas à, des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de 1.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentées comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant en 2014:
 - a) La société anonyme AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A., en abrégé IMMO-FUTURE S.A., ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 85.918, représenté par Monsieur Antonio DA FONSECA, employé privé, demeurant professionnellement à L4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks;
 - b) Monsieur Paulo DOMINGUES CARMO, agent immobilier, demeurant professionnellement à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks;
 - c) Monsieur Marc FELTES, prénommé;
 - d) Madame Nadine FELTES, employée privée, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.
- 3) Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué, son mandat expirant en 2014:
 - La société anonyme AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A., en abrégé IMMO-FUTURE S.A., prénommée, laquelle aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2014:
 - La société anonyme Bureau Modugno S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 35.889.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par ses nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. FELTES, A. DA FONSECA, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45898. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146002/167.

(100167608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Resitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 58.366.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-huit septembre

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Marie MILIS, né à Tilleur (B), le 02 mai 1948, demeurant à B-4031 Angleur, 469, route du Condroz
2. Madame Lucienne LANDENNE, née à Ougrée (B), le 08 avril 1949 demeurant à B-4031 Angleur, 469, route du Condroz

Lesquels sont ici représentés par Monsieur Maurice ZIELENIEC, expert comptable, demeurant à B-4460 Grace-Hollogne, 51, rue des Sarts, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée.

Lesquels comparants, présents ou tels que représentés, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés de la société anonyme RESITEC S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 1997, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 311 du 20 juin 1997, inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B58.366. Que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69-EUR) (ci-avant 1.250.000.-LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79.-EUR).

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que les associés, représentant l'intégralité du capital social, décident de prononcer la dissolution anticipée de la société RESITEC S.A. avec effet au 30 juin 2010.

Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société RESITEC S.A..

Qu'ils déclarent encore que l'activité de la société a cessé, qu'ils sont investi expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leurs personnes.

Que partant, la liquidation de la société est considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à B-4031 Angleur, 469 Route du Condroz.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimés à 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Zieleniec, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} octobre 2010 - WIL/2010/829 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 6 octobre 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010147594/49.

(100168989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 121.031.

Suite à la cession de parts sociales sous seing privé du 28 octobre 2010, agréée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 28 octobre 2010 et acceptée par la société avec dispense de signification, la répartition des 500 parts sociales de la société est la suivante:

- RUBICON FOUNDATION ayant son siège social à Bahnhofstrasse 7, FL 9494 SCHANN (enregistré sous le numéro FL-0002.313.852-6) détient 250 parts sociales.

- TARAZ FOUNDATION ayant son siège social à Bahnhofstrasse 7, FL 9494 SCHANN (enregistré sous le numéro FL-0002.192.096-2) détient 250 parts sociales.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010146011/16.

(100167636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 511.437.923,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.365.

EXTRAIT

En date du 28 octobre 2010, l'associé unique a transféré toutes ses parts sociales comme suit:

1) à DHCT II Nominees Limited, une limited company constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG (Royaume Uni) et inscrite auprès du Companies House sous le numéro 7381508

- 51.534.132 parts sociales de classe A
- 51.534.132 parts sociales de classe B
- 51.534.132 parts sociales de classe C
- 51.534.132 parts sociales de classe D
- 51.534.132 parts sociales de classe E
- 51.534.132 parts sociales de classe F
- 51.534.132 parts sociales de classe G
- 51.534.132 parts sociales de classe H
- 51.534.132 parts sociales de classe I
- 1.136.364 parts sociales ordinaires

2) à Officers Nominees Limited, une limited company constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG (Royaume Uni) et inscrite auprès du Companies House sous le numéro 3047123

- 5.153.413 parts sociales de classe A
- 5.153.413 parts sociales de classe B
- 5.153.413 parts sociales de classe C
- 5.153.413 parts sociales de classe D
- 5.153.413 parts sociales de classe E
- 5.153.413 parts sociales de classe F
- 5.153.413 parts sociales de classe G
- 5.153.413 parts sociales de classe H
- 5.153.413 parts sociales de classe I
- 113.636 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010146788/38.

(100167609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pastor International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.080.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PASTOR INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010146014/11.

(100167755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pizzeria Beim Rocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Béréldange, 10, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 44.126.

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carlo CACCIOPPOLI, promoteur immobilier, né le 12 novembre 1964 à Adelfia (Italie), demeurant à L-7217 Béréldange, 10, rue de Bridel;

2.- Madame Suzanne CASCIOLA, gérante de société, née le 15 décembre 1943 à Dalheim, demeurant à L-3390 Pempange, 77, rue de Crauthem,

Tous les deux ici dûment représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 25 octobre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le comparant 1.- est associé unique et la comparante 2.- est gérante de la société à responsabilité limitée PIZZERIA BEIM ROCCO S.à r.l., avec siège social à L-3254 Bettembourg, 165, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 44126, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 25 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 1^{er} septembre 1993.

- Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros et soixante huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Que les comparants ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Préambule:

Les comparants déclarent accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de:

- cinquante et une (51) parts sociales de Monsieur Paul MANDERSCHIED,

- quarante-neuf (49) parts sociales de Madame Suzanne CASCIOLA,

en date du 25 octobre 2010, au profit Monsieur Carlo CACCIOPPOLI, au prix de cinq mille euros (5.000,-EUR).

Monsieur Carlo CACCIOPPOLI, prénommé, est dès lors l'unique associé de la société.

Par la suite, l'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Résolutions:

1) L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L3254 Bettembourg, 165, route de Luxembourg à L-7217 Béréldange, 10, rue de Bridel.

En conséquence, l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Béréldange."

2) L'associé unique décide d'arrondir le capital social à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) composé de cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale par le prélèvement de cent cinq euros trente-deux cents (105,32.-EUR) sur le compte courant associé.

L'associé décide également de supprimer les alinéas suivants de l'article six des statuts de la société et de le modifier en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

3) L'associé unique décide d'ouvrir une exploitation commerciale de restauration à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

4) Dans le cadre de l'exploitation commerciale, l'associé unique décide d'adopter la dénomination commerciale "La Bonne Auberge" en remplacement de l'ancienne dénomination commerciale existante.

5) L'associé unique confirme Madame Suzanne CASCIOLA, prénommée, qui accepte par son représentant susnommé, en qualité de gérante technique de la société dont la signature est obligatoire pour tout acte ou document de la société nécessitant la signature du titulaire de l'autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes Moyennes. Pour tout autres actes, et notamment les opérations bancaires, la co-signature de l'autre gérant est obligatoire.

6) L'associé unique décide de nommer Monsieur Carlo CACCIOPPOLI, prénommé, en tant que deuxième gérant avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 novembre 2010. Relation GRE/2010/3698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146016/69.

(100167956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Saba Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 80.792.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Pétange le 15 septembre 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable

Demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE,

81 rue J.B Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée

Demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE,

81 rue J.B Gillardin

Madame Myriam Mathieu, employée privée

Demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE,

81 rue J.B Gillardin

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à.r.l.
L-4735 Pétange 81 rue Jean Baptiste Gillardin

Pétange, le 15 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010148009/28.

(100169831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Podalski Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.443.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 novembre 2010

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Le nombre de gérants a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PODALSKI INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010146017/14.

(100167729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Polma 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010146019/10.

(100167792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Portofino Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.512.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010146020/11.

(100167318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

RE Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.775.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.245.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

L'Associé Unique a décidé de nommer 2 nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et

- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Coatings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146037/19.

(100167211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

PQ Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.569.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146021/11.

(100167506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.557.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146022/11.

(100167507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Centuria Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.238.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 21 octobre 2010

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de la société Cyan S.à r.l., société à responsabilité limitée établie ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et ayant comme représentant permanent Monsieur Thierry Grosjean, ayant comme adresse professionnelle le 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de la société Magenta S.à r.l., société à responsabilité limitée établie ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et ayant comme représentant permanent Monsieur Renaud Labye, ayant comme adresse professionnelle le 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de la société Résalife Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée établie ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et ayant comme représentant permanent Monsieur Renaud Labye, ayant comme adresse professionnelle le 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat, avec effet immédiat, de la société Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114190, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour Centuria Investment S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010148747/32.

(100169758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**NTC Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NTC Lux Parent S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.509.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of October, at 4.15 p.m.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "NTC Lux Parent S.à r.l.", (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 116.509, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 26 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1439 of 26 July 2006.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of 20 October 2010 of Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mrs Cindy Teixeira, employee, residing in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Julie Geneoli, employee, residing in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that fifteen (15) out of twenty-two (22) shareholders of the Company were present or represented at the present meeting, representing ninety-five point nine seven seven five percent (95.9775 %) of the capital so that the meeting is duly quorated.

(C) The extraordinary general meeting was duly convened by convening notices sent by registered mail on 21 October 2010 to all the shareholders inscribed on the shareholders' register of the Company on 21 October 2010 so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

Agenda

1. Modification of the name of the Company from NTC Lux Parent S.à r.l. into NTC Parent S.à r.l.
2. Consequential amendment of the first paragraph of Article 1 of the article of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "NTC Parent S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter."

3. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the general meeting of shareholders, the following resolution was adopted:

Sole resolution

The shareholders resolved by unanimous vote to change the name of the Company from "NTC Lux Parent S.à r.l." into "NTC Parent S.à r.l." and consequently, to amend the first paragraph of Article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "NTC Parent S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter."

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done and signed in Luxembourg-City on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre, à 16.15 heures.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «NTC Lux Parent S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 509, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1439 du 26 juillet 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Gloden, notaire, demeurant à Grevenmacher, en date du 20 octobre 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Madame Cindy Teixeira, employée privée, demeurant au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur, Madame Julie Geneoli, employée privée, demeurant au 41, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le bureau étant ainsi valablement constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

A. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

B. Il résulte de ladite liste de présence que quinze (15) des vingt-deux (22) associés sont présents ou représentés à la présente assemblée représentant quatre-vingt quinze virgule neuf sept sept cinq pour cent (95,9775 %) du capital de sorte que le quorum est atteint.

C. L'assemblée générale extraordinaire a été valablement constituée par convocation envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception le 21 octobre 2010 à tous les associés inscrits dans sur le registre des associés le 21 octobre 2010 de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

D. L'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination de la Société de NTC Lux Parent S.à r.l. en NTC Parent S.à r.l.
2. Modification en conséquence du paragraphe 1 de l'article 1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NTC Parent S.à r.l. (la «Société»)."

3. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à l'unanimité de changer la dénomination de la Société de «NTC Lux Parent S.à r.l.» en «NTC Parent S.à r.l.» et de modifier en conséquence le paragraphe 1 de l'article 1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «NTC Parent S.à r.l.» (la «Société»)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. TEIXEIRA, J. GENEOLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13330. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010147259/101.

(100168981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.784.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 novembre 2010

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010146023/16.

(100167724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.632.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146024/11.

(100167509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Agence et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.629.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du lundi 10 mai 2010.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant le 20 mars 2016:

Conseil d'administration

-Monsieur Guy FEITE, directeur de sociétés, né le 22 juillet 1944 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement à 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

-Madame Michèle FEITE, administrateur, née le 02 juin 1944 à Hussigny-Godbrange (France), demeurant professionnellement à 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

-La société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 38 avenue du X septembre L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B-59 942 et dont le représentant permanent est M. Guy FEITE.

Commissaire aux Comptes

-La société European Management Fiduciary S.A. ayant son siège social à 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10.05.2010.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010147057/27.

(100169097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Silox Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 136.981.

L'an deux mille dix,
le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

ici représentée par:

Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration lui donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 octobre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «SILOX FINANCE S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié, dressé par le notaire soussigné, en date du 28 février 2008, la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 09 avril 2008, sous le numéro 875, page 41991.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136 981.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «SILOX FINANCE S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12913. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010148014/51.

(100169514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Réalisations Techniques et Commerciales Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.
R.C.S. Luxembourg B 115.905.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146025/10.

(100167273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Regio Office Center (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 97.197.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146027/9.

(100167968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Christophe de Schräiner S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 102.912.

L'an deux mil dix, le treize octobre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Christophe HOFFMANN, maître-menuisier, demeurant à L-8706 Useldange, 2, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée CHRISTOPHE DE SCHRÄINER S. à r.l., ayant son siège social à L-7565 Mersch, 29, rue Emmanuel Servais, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 2 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1218 du 27 novembre 2004 et elle est immatriculée au RCSL sous le numéro B 102.912.

II. Le capital social s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT (100.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par Monsieur Christophe HOFFMANN, préqualifié.

Sur ce, le comparant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Mersch à L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

En conséquence, la première phrase de l'article 4 est supprimée et remplacée par la suivante:

"Le siège social est établi à Kopstal."

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS (900.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire

Signé: HOFFMANN - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 18 octobre 2010. Relation: MER/2010/1904. Reçu soixante quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 2 novembre 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010148748/35.

(100169515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.772.

—
*Extrait des résolutions de l'associé unique
de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010*

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

L'Associé Unique a décidé de nommer 2 nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et
- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146029/20.

(100167523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Centuria Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.238.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 19 octobre 2010.

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

-L'Assemblée décide de réduire la durée du mandat de l'Administrateur à un an, avec effet immédiat. Ainsi le mandat d'administrateur de Cyan S.à r.l. prendra fin lors de la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009. Cyan S.à r.l. aura comme représentant permanent Monsieur Thierry Grosjean, ayant comme adresse professionnelle le 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- L'Assemblée décide de nommer la société Magenta S.à r.l., société à responsabilité limitée établie ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141085.

Magenta S.à r.l. aura comme représentant permanent Monsieur Renaud Labye, ayant comme adresse professionnelle le 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- L'Assemblée décide de nommer la société Résalife Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée établie, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117310.

Résalife Holding S.à r.l. aura comme représentant permanent Monsieur Renaud Labye, ayant comme adresse professionnelle le 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat, avec effet immédiat, de la société Kohnen & Associé S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114190 aux fonctions de commissaires aux comptes.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour Centuria Investment S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010148746/34.

(100169757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.586.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2010

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010
- Démission de Monsieur Jonathan Atack en date du 1^{er} septembre 2010
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2010 de Monsieur David Suetens, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Ratification de la cooptation avec effet au 25 mars 2010 de Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Monsieur David Suetens, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands.
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaike van Meer, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2010148760/34.

(100169693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Recos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.262.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée général ordinaire du 3 novembre 2010 que:

1. Sont réélus, en tant qu'administrateurs et pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013:

- Monsieur Massimiliano MAESTRETTI, administrateur de type A,
- Monsieur Patrick MOINET, administrateur de type B,
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010146044/17.

(100167894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 128.150,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.960.

—
*Extrait des résolutions de l'associé unique
de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010*

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

L'Associé Unique a décidé de nommer 2 nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et

- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146030/20.

(100167524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Rogo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.445.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rogo S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.a.

Référence de publication: 2010146032/11.

(100167717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Insolar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.400.

—
In the year two thousand ten,

on the twentieth day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Stichting Abatwa, a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, registered with the trade register of the Chambers of Commerce for Amsterdam under number 34298229,

here represented by Giovanna Carles, employee, having her professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given under private seal in Amsterdam (The Netherlands), on 14 October 2010.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Stichting Abatwa is the sole shareholder of Insolar S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9B boulevard du Prince Henri, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.146.400 (the Company). The Company was incorporated on 28 May 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1219 of 24 June 2009.

Which appearing party, acting in the above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to record the that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to approve the pro forma accounts (the Pro Forma Accounts) of the Company for the period from 1 January 2010 to 20 October 2010 (up to and excluding liquidation) (the Financial Year) substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

Second resolution

The sole shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Marcel STEPHANY, chartered accountant, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 BERELDANGE, as the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Act).

The sole shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The sole shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Act, without the prior authorisation of the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder, in accordance with article 148 of the Act.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates during and in connection with, the Financial Year.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société Stichting Abatwa, une société de droit néerlandais avec siège social au Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, immatriculée auprès de la Chambre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34298229,

ici représentée par Madame Giovanna Carles, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé à Amsterdam (Pays-Bas), le 14 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Stichting Abatwa est l'associé unique de société Insolar S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 9B boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 146.400 (la Société), qui a été constituée en date du 28 mai 2009 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1219 du 24 juin 2009.

La mandataire de la partie comparante, es qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentaire d'acter que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver des comptes pro forma (les Comptes Pro Forma) de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 20 octobre 2010 (jusqu'à et excluant la liquidation) (l'Exercice Social) dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1.

Deuxième résolution

L'associé unique décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer M. Marcel STEPHANY, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 BERELDANGE, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'associé unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'associé unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'associé unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'associé unique e décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'associé unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'associé unique, conformément à l'article 148 de la Loi..

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs au cours de, et en rapport avec, l'Exercice Social.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. CARLES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12896. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010146574/121.

(100168031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Rabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146034/9.

(100167984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

RCAF IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.641.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.192.

—
*Extrait des résolutions de l'associé unique
de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010*

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

L'Associé Unique a décidé de nommer 2 nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et

- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RCAF IME S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146035/20.

(100167517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Techno-Contrats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.134.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010146070/14.

(100167184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

RE Family Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.060.550,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.939.

—
*Extrait des résolutions de l'associé unique
de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010*

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

L'Associé Unique a décidé de nommer 2 nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et

- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Family Healthcare S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146038/20.

(100167519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 52.348.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 22 septembre 2010 à Luxembourg.

- A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pur extrait conforme

Signature

Administrateurs

Référence de publication: 2010146074/14.

(100167540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

RE Swimwear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 99.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.598.

—
*Extrait des résolutions de l'associé unique
de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010*

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

L'Associé Unique a décidé de nommer 2 nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et

- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Swimwear S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146040/20.

(100167521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

White Peacock Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.848.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 10 août 2010

En vertu de l'acte de cession de parts, daté du 10 août 2010, Beskey Limited ayant son siège social au 25 Andrea Kalvou Street, 1st floor, Flat 102, 2321 Lakatamia, Nicosie, Chypre, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Nicosie sous la référence HE258108 a cédé 10 parts sociales du capital de White Peacock S.à r.l. à la société Broaden Investments S.A. ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B 150.764.

La répartition du capital social de White Peacock S.à r.l. est désormais la suivante:

- Beskey Limited propriétaire de 90 parts sociales;
- Broaden Investments S.A propriétaire de 10 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146108/18.

(100167284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.